

Page « information » à conserver par le consommateur

#### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

#### 1- L'association a pour objet :

- de maintenir ( et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
  - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
  - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- 2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant, 21 lotissement les Moulins Brain 49800 Loire Authion* 

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 sur le terrain en face du camping.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

<u>Défaut d'engagement</u>: le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non. En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <a href="https://www.amap-goutte-eau.fr/">https://www.amap-goutte-eau.fr/</a>



Contrat rillettes de poules et terrines de foie

La ferme des Durand de Cheviré Le Rouge vous propose un contrat terrines et rillettes. Après 1 an et demi de bons et loyaux services, une partie des poules de la ferme est transformée en terrines et rillettes.

Les pots proposés font 180g.

Les rillettes de poules au prix de 6 euros sont 100 % volaille (viande de poule et graisse de canard.)

Les terrines au prix de 6,20 euros sont des terrines de foie et d'abats, viande de poule et graisse de porc.

A partir de janvier un contrat de 4 livraisons vous est proposé pour l'année : en mars, juin septembre et décembre. Livraison

le premier jeudi du mois



Entre le producteur : et le consommateur :
Ferme des Durand Nom, prénom :
Cheviré le Rouge E-Mail :
Téléphone :

NOMS	mars		juin		septembre		décembre			
	Rillettes 6€	terrines 6,20€	Rillettes 6€	terrines 6,20€	Rillettes 6€				Nombre total de pots de rillettes	Nombre total de terrines
Quantité de pots										

A imprimer en deux exemplaires pour le tuteur et le producteur livraison les premiers jeudis de mars, juin septembre et décembre

Total dû		
	x 6=	x 6,20 =
Total rillettes		
rillettes		
et		
terrines		

remplissez le contrat ci joint et remettez le à Christine Durand ou Françoise Le Camus tutrice du contrat rillettes et terrines

Françoise Le Camus 14 route d'Avalou 49800 Brain sur l'Authion tél : 06 14 44 28 95

Ci-joint, en règlement, ... CB de ... ....

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2023 » Signature du consommateur

